**AUTORISATION DE DIFFUSION PRESELECTIONS A TITRE GRACIEUX**

**Monsieur / Madame**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Nationalité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Domicilié au : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ci-après le « Représentant Légal 1 »,**

**Madame / Madame**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Domiciliée au : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Ci-après le « Représentant Légal 1 »,**

**Déclarons avoir la pleine autorité et responsabilité légale de notre fils/fille mineur(e) dénommé(e) :**

Monsieur/Mademoiselle

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Domicilié(e) au : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**MERCI DE LIRE CETTE AUTORISATION DE DIFFUSION, AVANT D’Y APPOSER VOTRE SIGNATURE.**

* Déclarons avoir été informés que la société **ENDEMOL PRODUCTION**, société par actions simplifiées au capital de 116 310 000 €, dont le siège social est situé au 10, rue Waldeck Rochet, 93300 Aubervilliers immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 414 154 237 (ci-après la « **Société** ») envisage d’organiser un concours musical provisoirement ou définitivement intitulé « **STAR ACADEMY (2023)** » (ci-après le « **Concours** ») et de produire un programme qui lui est consacré pouvant faire l’objet de déclinaisons et/contenus dédiés et/ou contenus dérivés (ci-après le « **Programme** »). Le Programme est destiné à être exploité principalement mais non exclusivement sur les services de communication audiovisuelle du Groupe TF1 (ci-après le « **Diffuseur** ») et/ou sur tout service de communication au public par voie électronique.
* Déclarons avoir exprimé notre souhait de participer aux différentes étapes de présélections et/ou de sélection du Concours (ci-après dénommées les « **Présélections** »). Ces Présélections pourront comprendre des étapes intermédiaires telles que notamment un ou plusieurs test(s) de présentation vidéo, une audition de chant et/ou de danse, un ou plusieurs entretiens (notamment exposé de la motivation personnelle de notre fils/fille), le cas échéant, un ou plusieurs test(s) de photographies, etc.
* Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons savoir que les Présélections seront filmées et sont susceptibles d’être diffusées, en tout ou partie, dans le cadre du Programme et de ses exploitations secondaires et dérivés.
* Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons garantissons avoir été pleinement et préalablement informés par la Société du process de sélection des participants au Concours et au Programme ainsi que des conditions de l’éventuelle participation de notre fils/fille au Concours et au Programme et confirmons disposer de tout le discernement nécessaire pour accepter expressément sa participer.
* Nous-mêmes et notre fils/fille confirmons notre intérêt notamment pour le caractère télévisé du Programme et la médiatisation qui pourrait résulter d’une participation aux Présélections notamment si les séquences des Présélections étaient diffusées en tout ou partie dans le cadre du Programme et de ses exploitations secondaires et dérivés, quand bien même notre fils/fille ne serait pas définitivement sélectionné(e). Nous déclarons avoir parfaitement conscience qu’en ce cas nous-mêmes et notre fils/fille pourrions être identifiés ou identifiables par notre entourage, que nous pourrions être amenés à sortir de l’anonymat et être reconnus du public, ce que nous acceptons expressément. De ce fait, nous confirmons avoir parfaitement réfléchi à la portée et aux conséquences que pourraient avoir notre participation aux Présélections, notamment sur notre vie privée et/ou professionnelle et déclarons avoir pleinement conscience que la diffusion du Programme pourra entrainer, notamment, de la part des téléspectateurs et/ou des médias, la publication par tout mode et support de communication (notamment les réseaux sociaux) de commentaires de toute nature et/ou de jugements et/ou de critiques concernant notre fils/fille et acceptons de les assumer.
* Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons par ailleurs que la signature des présentes ne vaut en aucun cas sélection définitive de notre fils/fille pour participer au Concours et au Programme. Nous déclarons savoir que sa participation aux Présélections n’oblige nullement la Société à le/la présélectionner et/ou à le/la sélectionner. A cet égard, nous ne saurions reprocher à la Société un défaut de présélection et/ou de sélection définitive.
* Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons et garantissons qu’il n’existe aucune restriction qui interdise note fils/fille de participer au Programme, qu’aucune stipulation contractuelle nous/le/la liant à un tiers (notamment au titre d’une quelconque exclusivité), qu’aucune obligation (orale ou écrite), qu’aucune disposition (réglementaire, statutaire, etc.) liée à sa participation à d’autres programmes audiovisuels, ne nous empêche de concéder valablement les droits et autorisations visées aux présentes et avoir fait notre affaire, le cas échéant, de l’obtention de toutes autorisations, de l’accomplissement de toutes formalités nécessaires requises à ces fins, sous notre seule responsabilité.

**I. AUTORISATION DE FIXATION ET D’EXPLOITATION DES ENREGISTREMENTS**

Par la présente, nous-mêmes et notre fils/fille donnons, expressément notre accord, à titre gracieux pour :

(i) que des enregistrements et des photographies de l’image de notre fils/fille, sa voix, son nom, prénom, son éventuel pseudonyme, son apparence, sa silhouette, son avatar, ses éventuelles prestations (notamment artistiques), ses propos, ses éventuels témoignages (en ce compris un éventuel reportage sur sa personne en compagnie le cas échéant de son entourage), des informations biographiques le/la concernant communiqués à l’occasion des Présélections puissent être captés, réalisés, fixés et/ou reproduits et/ou exploités ensemble ou séparément par la Société, ses ayants-droit et/ou cessionnaires dans le cadre du Programme et de ses exploitations secondaires et dérivées ;

(ii) que les images et/ou photographies et/ou vidéos et/ou tous autres éléments que nous serions éventuellement amenés à fournir dans le cadre des Présélections puissent être utilisées par la Société ou toute société qui lui serait substituée, dans les conditions détaillées ci-dessous.

Nous-mêmes et notre fils/fille autorisons, à titre gracieux, à la Société et/ou toute société qui lui serait substituée (en ce compris le(s) Diffuseur(s) et tous partenaires) à procéder et faire procéder à toute captation, fixation, reproduction des Enregistrements et à exploiter lesdits Enregistrements en tout ou partie, et ce par tous moyens de diffusion et/ou d’exploitation connus ou inconnus à ce jour notamment sans que cette liste soit limitative par :

- tous moyens de diffusion linéaire et notamment par télédiffusion et radiodiffusion, notamment en mode numérique et/ou en analogique, par voie hertzienne terrestre, câble, satellite, TNT, ADSL, fibre, par tous procédés de transmission en ligne tels que les réseaux de télécommunication et notamment les réseaux de type internet et téléphonie mobile, Web TV, en vue de sa communication au public, à titre gratuit sur des chaînes de télévision interactives (notamment mais non exclusivement au titre de la Catch Up TV et du preview) ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé, inhérents à la télédiffusion et à la radiodiffusion, et par tout moyen et/ou traitement d’images et/ou du son connu ou inconnu à ce jour, en ce compris notamment à titre d’exemple la télévision mobile (telle que DVB-H ou T-DMB, la TMP…), y compris par tous réseaux téléphoniques au travers notamment de la technologie DSL, ainsi que par tout réseaux de communications électroniques, quels que soient les terminaux de réception fixes et/ou mobiles;

- tous moyens de diffusion non linéaires incluant notamment tous moyens par lesquels l’utilisateur décide du moment où le programme lui est transmis par le fournisseur de services de média, en tout ou partie, par tous services de médias audiovisuels à la demande (SMAD) notamment pay-per-view, « vidéo à la demande » (VoD), par tous réseaux de communications électroniques connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens ou procédés connus ou inconnus à ce jour, incluant notamment le « streaming » ou « downloading » sur des récepteurs de télévision, sur tout support fixe (télévision, ordinateur, etc.) ou portatif (téléphone, ordinateur portable, agenda électronique, assistants personnels électroniques, tablettes tactiles, console de Jeu (PSP, etc.) et ce que le Programme soit accessible au consommateur final à titre gratuit (free VOD, etc.) ou onéreux (SVOD, offres groupées, paiement à l’acte, etc.) ;

- exploitation sur Internet notamment sur le site de la Société, du Groupe auquel appartient la Société, le site consacré au Programme et/ou aux programmes incluant tout ou partie du Programme (notamment sur le(s) site(s) web du Diffuseur et/ou le site de tous partenaires), par tous moyens de diffusion (streaming, podcast, téléchargement avec possibilité de stockage définitif, reproduction et communication des Enregistrements en tout ou partie par les internautes, en accès gratuit ou payant, fixe ou mobile, I-mode, etc.) et par tous réseaux de communication électronique notamment sur les réseaux sociaux (tels que Twitter, Instagram, Facebook, Snapchat, TikTok, etc.), plateformes de partage de contenus (type Facebook watch, YouTube, Dailymotion, y compris dans le cadre de chaînes dédiés et/ou éditorialisées etc.), etc. ;

- exploitation par voie télématique et téléphonique comprenant notamment les supports Audiotel, SMS, MMS, i-mode, services de personnalisation de mobiles (messages vocaux, téléchargements de logos, de sonneries), Wap, etc. et à destination de tout terminal fixe et/ou mobile (et notamment ordinateurs, téléphone mobile, PDA, lecteur de fichiers numériques dont notamment Podcast™, etc.) ;

- la reproduction et la communication des Enregistrements, en ce compris toutes images fixes ou animées prises dans le cadre de la préparation, de la réalisation, de la production, de la promotion et/ou de la publicité du Programme et/ou autour du Programme et/ou de tout programme audiovisuel, multimédia et/ou informatique, contenu digital, émission et/ou opération spéciale réalisés pour le compte de la Société en dehors du Programme, sur tous supports graphiques et audiovisuels de toute nature dans le cadre de toutes exploitations secondaires et dérivées y compris pour toute adaptation notamment digitale (en ce inclus toute adaptation sous forme digitale se rattachant à des NFT en vue d’une exploitation sur des marchés crypto-numérique) ;

- exploitation sur tous supports phonographiques et vidéographiques destinés à la vente, au prêt et à la location au public (vidéocassette, CD, DVD, DVD-HD, Blu-Ray, UMD, CD-Rom, DVD-Rom, mini-disc, etc.) ;

- exploitation des Enregistrements dans une salle ou tout autre lieu réunissant du public (en ce compris exploitation cinématographique des Enregistrements), à titre payant ou non payant, tant dans le secteur commercial que non commercial ;

- exploitation des Enregistrements en tout ou partie à toutes fins promotionnelles et/ou publicitaires notamment dans le cadre des bandes annonces et/ou teasers, spot TV, publication de photogrammes ou de photographies sur support presse-magazine, internet, téléphonie, etc. ;

- exploitation des Enregistrements sur tous supports pour les besoins de la communication institutionnelle, corporate, salons professionnels et activités de la Société et/ou du groupe auquel elle appartient et/ou à toute personne physique ou morale qui lui serait substituée et/ou à laquelle elle transférerait ses droits (en ce compris les diffuseurs et partenaires).

Nous-mêmes et notre fils/fille acceptons expressément que les prénom(s), surnom(s) de notre fils/fille et toutes autres informations le/la concernant et que nous aurions décidé de communiquer, soient éventuellement cités à l’occasion de l’exploitation des Enregistrements.

Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons savoir et assumer que seuls certains des moments essentiels, particuliers et/ou forts des Enregistrements peuvent être diffusés, sans exhaustivité.

Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons parfaitement savoir que les Enregistrements pourront être notamment diffusés par extrait au sein du Programme, ainsi que dans tous best-of et/ou making of et/ou dans le cadre d’autres programmes audiovisuels.

Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons consentir les autorisations de fixation, de reproduction et d’exploitation des Enregistrements ci-dessus sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément et ce, pour le monde entier et pour une durée de 30 (trente) ans à compter de la signature des présentes. A l’issue de la durée ci-dessus, nous-mêmes et notre fils/fille autorisons la Société, ses ayants droit et cessionnaires à titre gracieux et exclusif à exploiter et/ou faire exploiter les Enregistrements en tout ou partie à des fins de promotion de leurs activités et/ou du groupe auquel ils appartiennent, du Programme ainsi que sous forme d’extraits diffusés notamment dans des programmes audiovisuels, sur tous supports (en ce compris notamment sur tous réseaux de communication électroniques, le site internet de la Société et/ou du Groupe auquel elle appartient et/ou du Diffuseur et/ou de leurs partenaires), et ce pendant une durée supplémentaire de 5 (cinq) ans renouvelable tacitement une fois.

Nous acceptons le fait que la Société reste libre de diffuser, en totalité ou en partie, ou de ne pas diffuser les Enregistrements. Nous ne saurions reprocher à la Société la non-diffusion totale ou partielle des Enregistrements.

Nous déclarons également savoir que le mode de réalisation, de montage et/ou de diffusion des Enregistrements ou d’extraits des Enregistrements relèvent des seuls décisions et choix éditoriaux de la Société.

Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et acceptons que l'ensemble des droits concédés aux présentes ainsi que les exploitations envisagées par la Société notamment sur les nouveaux supports de communication (tels que les téléphones portables, PDA et/ou autres, etc.) pourront nécessiter entre autres coupures et/ou des montages et/ou reformatages et/ou recadrages des Enregistrements ainsi que d'autres modifications nécessitées par des contraintes techniques et/ou éditoriales et/ou graphiques notamment, selon les choix de la Société ses ayants droit et/ou cessionnaires, ce que nous acceptons sans réserve.

Enfin, nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et déclarons que de telles adaptations ne portent nullement atteinte au respect et à l'intégrité des Enregistrements. En outre, nous déclarons être informés que les Enregistrements peuvent notamment être précédés, interrompus et/ou suivis par des insertions publicitaires, faire l’objet d’incrustation de logos (notamment celui du Diffuseur) et bannières d’annonce (notamment « coming next »), d’adjonctions de commentaires, bruitages, musiques et, plus généralement, de tout moyen d’habillage des images.

Nous-mêmes et notre fils/fille garantissons être titulaires de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux images et/ou photographies et/ou tous autres éléments que nous serions éventuellement amenés à fournir dans le cadre des Enregistrements et/ou des Présélections et disposer des autorisations de toute personne apparaissant à l’image le cas échéant, et garantissons à la Société ainsi qu’à toute société qui lui serait substituée et/ou à laquelle elle transfèrerait le bénéfice des présentes une exploitation paisible desdites images et/ou photographies et/ou éléments dans le cadre des Enregistrements et/ou du Programme telle que visée aux présentes.

Dans l’hypothèse où certains Enregistrements auraient lieu à notre domicile ou tout autre lieu privé ou familial, nous-mêmes et notre fils/fille déclarons faire notre affaire personnelle de l’obtention de toutes autorisations de tous tiers permettant l’exploitation paisible par la Société des images et/ou sons relativement au lieu lui-même, éléments de décoration garnissant les lieux, mobilier, photographies, tableaux, etc. et je garantis la Société, ses ayants-droit et cessionnaires contre tous recours à cet égard.

Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons que les autorisations consenties aux présentes ne portent pas atteinte ni ne contreviennent aux droits des tiers. En conséquence de quoi, nous garantissons la Société ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée contre tous recours qu’un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l’utilisation, et/ou de l’exploitation des Enregistrements.

Les déclarations, autorisations et garanties prévues aux présentes sont consenties au profit de la Société ainsi qu’à toute société à laquelle elle serait substituée et/ou à laquelle elle transfèrerait le bénéfice en tout ou partie de ses droits.

**II. CONFIDENTIALITE**

Nous-mêmes et notre fils/fille nous nous engageons à respecter une stricte obligation de confidentialité concernant notamment le processus de présélections et sélections des participants au Concours et au Programme, l’identité des éventuels participants au Concours et le déroulement envisagé du Concours et du Programme (lieu, dates, intervenants, etc.), et d’une manière générale, toutes informations, documents (en ce compris la présente autorisation), données de toutes natures, quels qu’en soient le support et les moyens de communication, qui nous auront été présentés ou nous seront remis, ou dont nous aurions eu simple connaissance, directement ou indirectement, à l’occasion de la participation de notre fils/fille aux Présélections et éventuellement au Concours et au Programme (ci-après ensemble dénommées l’(les) « **Information(s) Confidentielle(s**) »). En conséquence, à compter du premier jour où nous aurions eu connaissance d’une des Informations Confidentielles (ou au plus tard à compter de la date de signature des présentes) et pendant une durée de 15 (quinze) ans, nous nous engageons à ne révéler, reproduire, transmettre ou divulguer aucune Information Confidentielle sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, à quiconque (proches, collègues de travail, camarades, médias, etc.) et en particulier via un quelconque média ou plateforme (notamment presse, radio, Tv, internet, réseaux sociaux [notamment Facebook, Instagram, Twitter, Tik-Tok, Youtube, Dailymotion, Twitch], etc.). Nous comprenons que l’obligation de confidentialité mise à notre charge est une condition essentielle et déterminante à la participation de notre fils/fille aux Présélections et au Concours.

Nous nous engageons à ne pas tenir des propos et/ou avoir un comportement contraire à l’honneur, à la morale et aux bonnes mœurs et respecter toute législation applicable et tout principe d’ordre public.

**III. DONNEES PERSONNELLES**

**3.1.** Dans le cadre de la présente autorisation et conformément à la réglementation applicable, nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) sommes informés que la Société procède, en sa qualité de responsable de traitement, au traitement de données à caractère personnel le concernant (ci-après les «**Données Personnelles**»), et ce dans les strictes limites des finalités énoncées aux présentes et pour les besoins liés à l’utilisation et à la reproduction de attributs de la personnalité de notre Fils/Fille Mineur(e) dans le Programme et ses suites éventuelles. Aucune autre utilisation des Données Personnelles ne sera faite par la Société au-delà de ces finalités. La mise en œuvre de ce traitement de Données Personnelles est justifiée dans le cadre de l’exécution des présentes, nous liant à la Société. En outre, en cas de collecte de données dites sensibles, le traitement de ces données est justifié sur la base de notre consentement recueilli par le biais d’un formulaire distinct et réalisé dans les conditions décrites dans ledit formulaire.

**3.2**. La Société conserve les Données Personnelles de notre Fils/Fille Mineur(e) pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités du traitement mis en œuvre. Les Données Personnelles seront donc conservées pendant la durée de l’autorisation susvisée et pourront être conservées en archivage pendant les durées légales applicables. Au-delà de cette période la Société procédera soit à la suppression des Données Personnelles, soit à leur anonymisation. Les Données Personnelles sont transmises au sein des différents services de la Société et des sociétés du groupe auquel la Société appartient, aux seules personnes habilitées à les traiter, notamment les membres des équipes de production du Programme et du service juridique. Elles pourront également être transmises aux cessionnaires du Programme aux prestataires techniques de la Société travaillant pour son compte ou aux partenaires de la Société intervenant dans son secteur d’activités. Lorsque cela est requis en vertu d’une obligation légale, les Données Personnelles pourront également être transmises aux autorités administratives ou organismes publics habilités.

En cas de transfert des Données Personnelles vers un pays situé en dehors de l’Espace Économique Européen, la Société s’engage à mettre en place les mesures et garanties de protection appropriées, telles que la signature des clauses contractuelles types de la Commission Européenne et, le cas échéant, la mise en œuvre de mesures supplémentaires permettant d’assurer un niveau de sécurité adéquat des Données. La Société s’engage à mettre ces mesures de protection à notre disposition.

**3.3**. Nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) disposons d’un droit d'accès, de modification, de rectification et d’effacement des Données le concernant et pouvons demander une limitation du traitement de celles-ci et nous opposer à leur traitement, lorsque les conditions d’exercice de ces différents droits sont réunies. Nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) pourrons également exercer notre droit à la portabilité afin d’obtenir une copie des Données Personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Pour exercer ces droits, nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) pouvons contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l’adresse suivante : dpo@banijayfrance.com. Nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) pouvons également définir des directives générales ou particulières relatives au sort des Données en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès de la Société ou d’un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Ces directives peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

En cas de contestation, nous-mêmes et notre Fils/Fille Mineur(e) pouvons former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l’adresse suivante : http://www.cnil.fr.

**IV. AUTRES DISPOSITIONS**

Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et déclarons que tous les Enregistrements sont la propriété exclusive de la Société. Nous savons, en conséquence, que nous ne sommes en aucun cas habilités à faire une quelconque exploitation commerciale ou non de la participation de notre fils/fille aux Présélections, et/ou au Programme. Nous avons pleinement conscience qu’une telle exploitation non autorisée par la Société porterait un grave préjudice à la Société, ses ayants-droit et cessionnaires que nous devons assumer.

Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons que l’interruption ou la suspension des Présélections, le défaut de diffusion des Enregistrements en tout ou partie et/ou le défaut d’organisation ou de production du Concours et/ou du Programme ne sauraient engager la responsabilité de la Société.

Les autorisations consenties aux présentes valent pour toutes les différentes étapes de Présélections et/ou de sélection à laquelle notre fils/fille serait amené(e) à participer, le cas échéant, et pour tous enregistrements précédant le Programme.

Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et acceptons que la Société pourra, sans être tenue à aucune indemnité à notre égard, transférer, céder, rétrocéder, concéder en tout ou en partie à titre temporaire ou définitif tout ou partie des bénéfices, droits et obligations résultant de la présente autorisation à tout tiers français ou étranger de son choix ou associer tout tiers à leur exercice notamment dans le cadre d’un accord de coproduction.

**Date :**

**Signatures** (précédées de la mention obligatoire « Lu et approuvé ») :

Représentant Légal 1 : ..…………………………………. Représentant Légal 2 : .………………………………………

 M./Melle (fils/fille) …………………………………………

**Tous les titulaires de l’autorité parentale signent comme représentants légaux de l’enfant mineur.**

**L’enfant mineur pourvu de discernement apposera également sa signature (à l’appréciation des parents compte tenu de la connaissance qu’ils ont de leur fils/fille et, en tout état de cause à partir de 13 ans).**

**Si le(s) parent(s) biologique(s) n’étai(en)t pas titulaire(s) de l’autorité parentale, et en cas d’existence d’un autre titulaire de l’autorité parentale, le préciser impérativement et faire signer ce titulaire.**

**ANNEXE 1**

**Charte relative à la participation de mineurs à des émissions de télévision**

Aux termes de sa délibération du 17 avril 2007, le CSA a demandé aux services de télévision français que la participation de mineurs à leurs émissions soit encadrée par une charte.

Afin de prendre en compte la sensibilité et la vulnérabilité particulières des mineurs et respecter la personne de l’enfant, il convient de porter une attention particulière tant à l’image qui est donnée du mineur du fait de sa participation à une émission de télévision qu’aux conditions dans lesquelles le mineur est accueilli pour participer à une émission.

1) Principes et champ d’application de la charte

La présente charte s’applique aux émissions accueillant des mineurs autres que les œuvres de fiction cinématographiques et audiovisuelles. Elle est annexée aux autorisations signées par les titulaires de l’autorité parentale.

Le fondement et l’application de la charte reposent sur le respect des principes de liberté d’expression et d’information tels que consacrés, notamment, par l’article 10 de la Convention européenne des droits de l’homme et tels qu’interprétés par les juridictions.

A ce titre, il est rappelé que la protection des droits de la personnalité, tel que le droit à l’image, cède devant les nécessités de l’information.

2) La participation des mineurs à une émission télévisée :

Le ou les titulaires de l’autorité parentale et le mineur doivent avoir connaissance du thème de l’émission, de son objet et, dans la mesure du possible, de son titre lorsqu’ils donnent leur consentement à la participation du mineur.

Afin de préserver l’épanouissement physique, mental, moral et affectif des mineurs, le traitement de leurs témoignages - tout en restant fidèle au concept de l’émission télévisée ou à sa ligne éditoriale tels que préalablement précisés au mineur et aux titulaires de l’autorité parentale - doit éviter la dramatisation ou la dérision.

L’intervention d’un mineur dans le cadre d’une émission de télévision ne doit pas nuire à son avenir et doit préserver ses perspectives d’épanouissement personnel. A cet effet, la participation du mineur à une émission de télévision ne doit pas le réduire aux difficultés qu’il rencontre dans le cours de sa vie.

La chaîne se réserve le droit, si elle l’estime nécessaire, de préserver l’anonymat des enfants dans leur propre intérêt.

A l’issue du tournage, le ou les titulaires de l’autorité parentale peuvent s’opposer à la diffusion du témoignage de leur enfant.

Toutefois, conformément à la jurisprudence, la rétractation ne doit pas revêtir un caractère abusif. Il appartiendra aux parents de justifier d’une modification substantielle, par la chaîne ou le producteur, de la finalité visée dans l’autorisation qu’ils ont donnée.

3) Les conditions d’accueil de l’enfant

(a) Les locaux où se déroulent les tournages des émissions de plateaux doivent répondre aux normes d’hygiène et de sécurité.

Le mineur doit être accompagné d’au moins un des titulaires de l’autorité parentale ou d’un adulte mandaté par écrit par les titulaires de l’autorité parentale.

(b) Le mineur doit pouvoir disposer de périodes de repos et bénéficier des conditions matérielles lui permettant de se reposer.

(c) Dans le cadre des émissions télévisées nécessitant plusieurs jours de tournage à l’extérieur du domicile du mineur :

- les mineurs doivent bénéficier de conditions de vie normale pendant toute la durée de la captation du programme.

- il doit être désigné un adulte présent à tout moment du tournage qui est l’interlocuteur référent du mineur.